

GROUPE SOCIALISTE
ET REPUBLICAIN

LE PRESIDENT

Paris, le 13/03/23/9

Les Sénateurs soussignés

à

Monsieur le Président Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Constitutionnel 2, rue Montpensier

**75001 PARIS** 

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément au deuxième alinéa de l'article 61 de la Constitution, nous avons l'honneur de déférer au Conseil Constitutionnel la loi visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Julleur

Patrick KANNER